

Compte rendu de la séance 20 novembre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/11/2025

Date d'affichage de la convocation à la mairie : 17/11/2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, à 18H30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Hélène GOGA, Maire.

8 Présents : Mme Hélène GOGA, M. Christian RAPIN, M. André DELPONT, M. Eric CARLSBERG, Mme Florence JOUNY, M. Benoit de GUIGNÉ, M. Mathieu VERDIER, M. Jacques JOUNY.

2 Absentes excusées ayant donné procuration : Mme Charlotte LHUISSET-ZORZI à M. Mathieu VERDIER et Mme Elise AMIET à M. André DELPONT.

Le quorum est atteint

M Christian RAPIN a été désigné secrétaire de séance

1- Approbation de la séance du 21 octobre 2025 / délibération 2025/54

VU le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à débat. Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal.

La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **vote** et **approuve** le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2025 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

2 Autorisation d'engager une étude pour la réalisation d'un parking sur les parcelles C664 C665 C666 le long de la D10 au niveau du tourne à gauche de Rouquey/ délibération 2025/55

Exposé

Mme le Maire rappelle à l'assemblée l'intention de réaliser un parking sur les parcelles achetées par la commune le long de la D10 pour compléter et finaliser le projet Rouquey et les travaux de sécurisation de la D10.

En effet, la halle prévue sur la place de Rouquey permettra d'organiser des animations accueillant du public et donc des véhicules supplémentaires

Les travaux du tourne à gauche sur la D10 permettront quant à eux de sécuriser les abords des arrêts de bus et de stationner sur ce parking en mode « parking relais ».

Délibération

VU la délibération n°2025/03 engageant une démarche d'achat de parcelles,

VU l'acquisition par la commune de ces parcelles C664 C665 et C666 route François Mauriac (33550 TABANAC) par acte de vente le 24/09/2025,

VU l'arrêté de voirie permanent n°2025/54 interdisant le stationnement route de Rouquey,

Considérant l'intention de pouvoir pallier le manque de stationnement,

Considérant que des demandes de subventions doivent être envisagées à partir d'une étude,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **-APPROUVE** cette décision d'engager une étude pour la réalisation d'un parking sur les parcelles C664 C 665 et C666.

-AUTORISE Mme le Maire à signer un devis d'étude pour ce parking

3-Mandat spécial Congrès des Maires / délibération 2025/56

Exposé

La notion de mandat spécial s'interprète comme une mission bien précise que le conseil municipal confie par délibération à l'un de ses membres, maire, adjoint ou simple conseiller municipal. Le mandat spécial ouvre droit au remboursement des frais exposés.

Madame le Maire informe l'Assemblée de sa participation au 107^{ème} Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de France à Paris du 18 au 20 novembre 2025.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Madame le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin de valider l'octroi d'un mandat spécial pour avoir participé au 107^{ème} congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalité de France. Sachant qu'elle est consciente du caractère exceptionnel de cette demande au vu d'un départ de dernière minute (autorisation médicale attendue.)

Il est entendu que le remboursement interviendra sur présentation des justificatifs.

Délibération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales Art. L.2123-18, R.2123-22-1

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-Valide l'octroi d'un mandat spécial pour l'élu citée ci-dessus,

-Décide de la prise en charge de l'intégralité des frais de mission occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées

4- Questions diverses

- 07 novembre 2025 / accueil des nouveaux arrivants : seulement 2 couples présents sur 20 familles conviées. Une discussion s'engage à nouveau sur la nécessité de maintenir cet accueil sous cette forme. Ne faudrait-il pas l'inclure dans la soirée des vœux du Maire ?
- 11 novembre 2025 / belle cérémonie malgré les problèmes de son. Tous s'accordent à dire que la lecture des enfants devrait être travaillée en amont.
- Rappel date dernier CM de l'année : 18 décembre 2025 à 18h30
- Dates à retenir :
 - 13 décembre 2025 Goûter de Noël APE et 19 décembre 2025 goûter de Noël offert par la mairie aux enfants de l'école
 - la mairie sera fermée au public le vendredi 02 janvier 2026
 - **30 janvier 2026 vœux de Mme le Maire** à la salle des fêtes à 19h
 - 31 janvier 2026 repas des Ainés au restaurant Le Robinson
 - **15 et 22 mars 2026 élections municipales**

Mme le Maire, Hélène GOGA



M. le secrétaire de séance, Christian RAPIN